



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

— 2020 —

Ouverture

Stratégies et perspectives

Activités et résultats 2019

Politique de rémunération des dirigeants

Rapports des Commissaires aux comptes

Vote des résolutions

Clôture



**Charles
LANTIERI**

Directeur général délégué

**Pascal
CHAFFARD**

Directeur général adjoint
Finances, Performance
& Stratégie

**Elisabeth
MONÉGIER
DU SORBIER**

Secrétaire du Conseil
et directrice Juridique

OUVERTURE



**Stéphane
PALLEZ**

Présidente



**Charles
LANTIERI**

Scrutateur



**Pascal
CHAFFARD**

Scrutateur



Secrétaire de séance

Elisabeth MONÉCIER DU SORBIER



**Jean-François
VIAT**



Deloitte & Associés

**Pierre
PRINGUET**



Président du Comité de la Gouvernance,
des nominations et des rémunérations

Présentation de l'ordre du jour

Ordre du jour de l'assemblée générale

- Approbation des comptes sociaux et consolidés
- Approbation de l'affectation du résultat de l'exercice écoulé et fixation du dividende
- Approbation des conventions réglementées présentées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes
- Nomination de Prédica, représenté par Françoise DEBRUS, en qualité d'administrateur
- Nomination de l'administrateur représentant les salariés actionnaires
- Approbation des rémunérations des mandataires sociaux et de la politique de rémunération
- Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet d'agir sur les actions de la Société
- Inclusion de la raison d'être de FDJ en préambule des statuts
- Délégations et autorisations à donner au conseil d'administration aux fins d'augmenter le capital immédiatement ou à terme, par l'émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant à terme accès au capital
- Autorisation à donner au conseil d'administration de réduire le capital social
- Pouvoir pour les formalités

Retour sur la privatisation



entrer
dans l'histoire
entrez
dans le capital

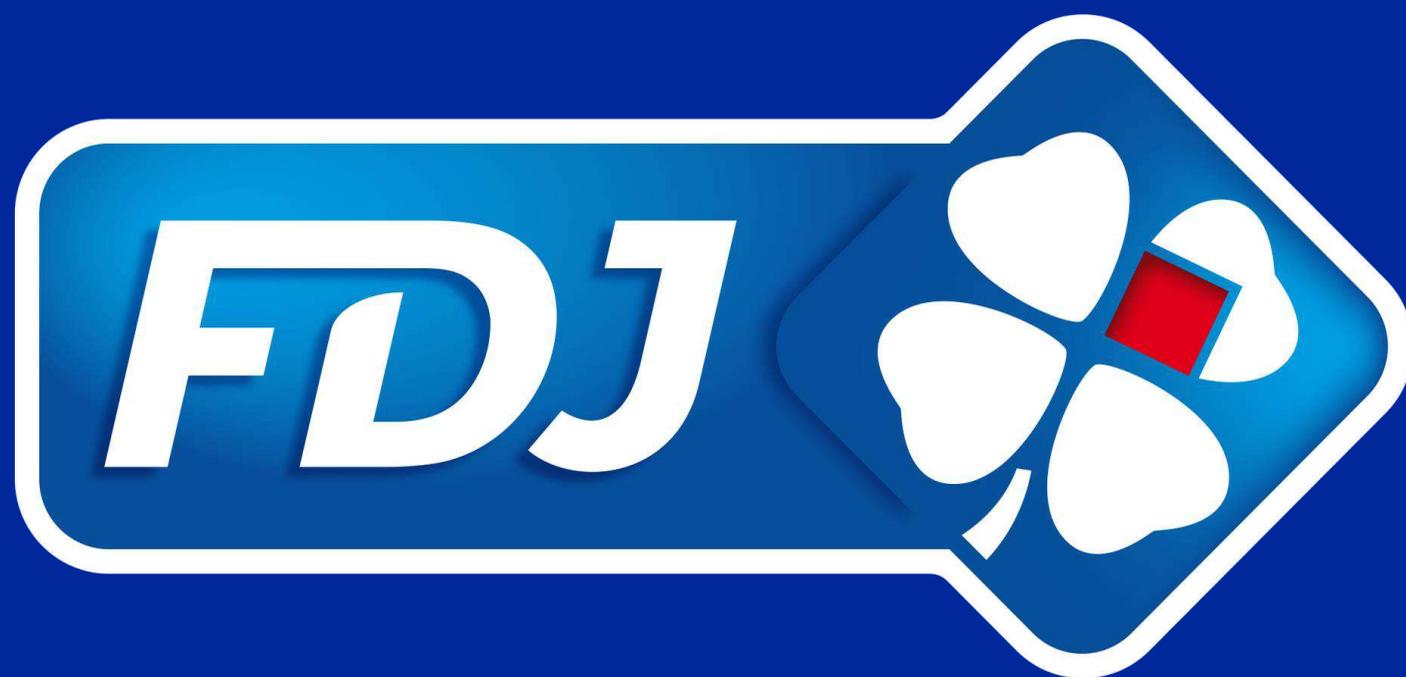
450 000

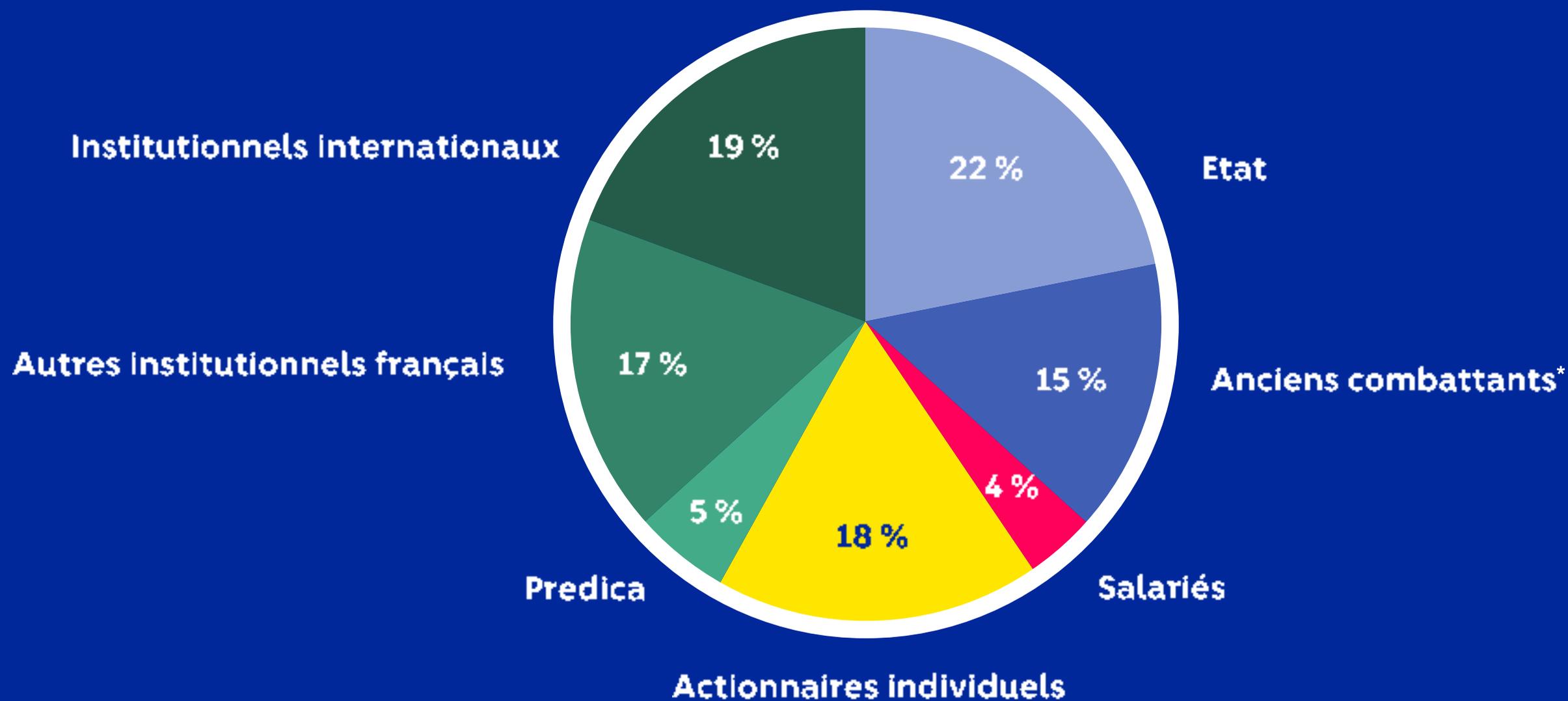
actionnaires individuels

18 % du capital

Création du

CLUB ACTIONNAIRES





Stéphane PALLEZ
Présidente directrice générale



Charles SARRAZIN
Représentant de l'Etat
(depuis le 9 mars 2020)



Marie-Ange DEBON
Administratrice indépendante
Présidente du Comité Responsabilité Sociétale
de l'entreprise 5 Jeux responsable



Ghislaine DOUKHAN
Administratrice proposée par l'Etat



Fabienne DULAC
Administratrice indépendante



Didier TRUTT
Administrateur proposé par l'Etat



Xavier GIRRE
Administrateur indépendant
Président du Comité d'Audit et des Risques



Composition du Conseil d'administration

Philippe PIRANI
Administrateur représentant les salariés



Corinne LEJBOWICZ
Administratrice indépendante



Agnès LYON-CAEN
Administratrice représentant les salariés



Françoise DEBRUS*
Représentante permanente de Fredica
Administrateur indépendant



David CHIANES*
Administrateur représentant
les salariés actionnaires



Pierre PRINGUET
Administrateur indépendant
Président du Comité de la Gouvernance,
des nominations et des rémunérations



Olivier ROUSSEL
Représentant permanent de l'Union des blessés de la face et de la tête
Administrateur



Henri LACAILLE
Représentant permanent de la Fédération nationale André Maginot
Administrateur

Composition du Conseil d'administration

INDÉPENDANCE

50%*

MIXITÉ

50%*

COMITÉ DE LA GOUVERNANCE, DES NOMINATIONS & DES RÉMUNÉRATIONS

Présidé par **Pierre PRINGUET***

50 % indépendants

Trois réunions en 2019

Assiduité : **100 %**

COMITÉ D'AUDIT & DES RISQUES

Présidé par **Xavier GIRRE**

66 % indépendants**

Neuf réunions en 2019

Assiduité : **91 %**

COMITÉ RSE & JEU RESPONSABLE

Présidé par **Marie-Ange DEBON***

50 % indépendants

Deux réunions en 2019

Assiduité : **100 %**

RÉSOLUTION

5

NOMINATION D'UN ADMINISTRATEUR INDÉPENDANT

Nomination de **Predica**,
représenté par **Françoise DEBRUS**

RÉSOLUTION

6

NOMINATION D'UN ADMINISTRATEUR (ET SON SUPPLÉANT) REPRÉSENTANT LES SALARIÉS ACTIONNAIRES

David CHIANESE, titulaire,
et Virginie LEJEUNE, suppléante.

FDJ

&

la crise sanitaire

Une crise sanitaire

d'une ampleur inédite

Réactivité

97 % des salariés
en télétravail

Baisse de l'activité pendant le confinement

ACTIVITÉ LOTERIE



Impact de la baisse du trafic
en points de vente

ACTIVITÉ PARIS SPORTIFS



Impact du report ou de l'annulation
des compétitions sportives

Réactivité

> 80 millions €

Un plan d'économies

Solidité

Trésorerie mobilisable
> 800 millions €

Solidité

Dividende revu à
0,45 € par action

Solidarité

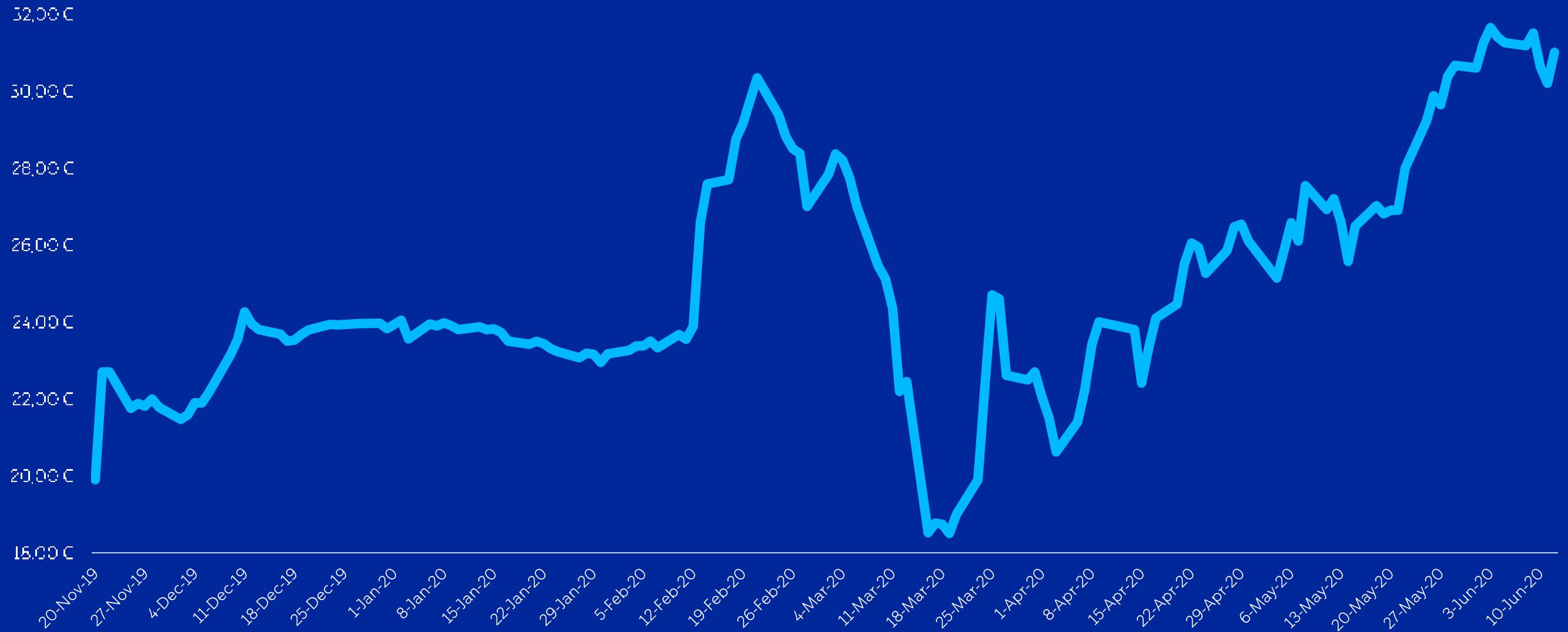
Avec nos **salariés**

Avec nos **partenaires commerçants**

Avec nos **actionnaires historiques**

Avec les **soignants**, les **chercheurs**,
et les **personnes vulnérables**

Evolution du cours de Bourse



Un modèle économique
solide

**Résilience
de la loterie**

**Maîtrise
technologique**

**Gestion
du bilan
et de la
trésorerie**

**Forces
confirmées**

**Croissance
du digital**

**Renforcement
des activités
cœur**

Digitalisation

Axes
stratégiques
validés

**Connaissance
client**

**Développement
d'activités
adjacentes**

**Distribution
& points
de contact**

**Nouveaux
usages
clients**

Accélérer
nos axes de
transformation



**Diversification
de nos activités**

**Agilité
de
notre modèle**

Relancer l'**activité**

Retrouver une trajectoire

attractive

RAISON D'ÊTRE

A thick, horizontal yellow brushstroke underline that tapers at both ends, positioned below the main title.



Salariés



**Parties
prenantes
externes**

Une poursuite du développement dans le respect de son modèle d'entreprise

**Une
histoire
singulière**

**Une entreprise
éthique et
responsable**

**Une
utilité sociale
et économique**

Nos **engagements**
pour mettre en œuvre
la **raison d'être**



Développer
une **offre de jeux**
divertissante, intègre
et responsable

Accompagner

nos **clients**

à tous les moments

de leur parcours

en point de vente et en ligne



-18 ANS ?

ZÉRO JEU D'ARGENT

NI VENTE DE JEUX D'ARGENT, NI PAIEMENT DES GAINS
AUX MOINS DE 18 ANS
MÊME ACCOMPAGNÉS D'UNE PERSONNE MAJEURE

UNE PIÈCE D'IDENTITÉ PEUT ÊTRE DEMANDÉE LORSQU'UN JEUNE PARAÎT AVOIR MOINS DE 18 ANS
Art.5 de la loi n°2010-476 du 12 mai 2010

Limiter

le **jeu problématique**

et faire obstacle

au jeu des mineurs

Acteur de référence en matière de jeu responsable

**Certification
European
Lotteries**

100 % de conformité
depuis 2012

10 %

du budget d'achat
d'espace télévisé
consacrés au JR



Renforcer

nos **actions**

solidaires, sociétales

et environnementales



3,9
milliards €

Sport

**Egalité
des
chances**

Patrimoine



Favoriser

le **maintien**
du **commerce**

de **proximité**

sur tous les territoires

Forte contribution économique et sociale

EMPLOIS CRÉÉS
OU PÉRENNISÉS
DANS LE COMMERCE
DE PROXIMITÉ

21 900

CONTRIBUTION
AU PIB
DE LA FRANCE

5,7
milliards €

0,2 % du PIB

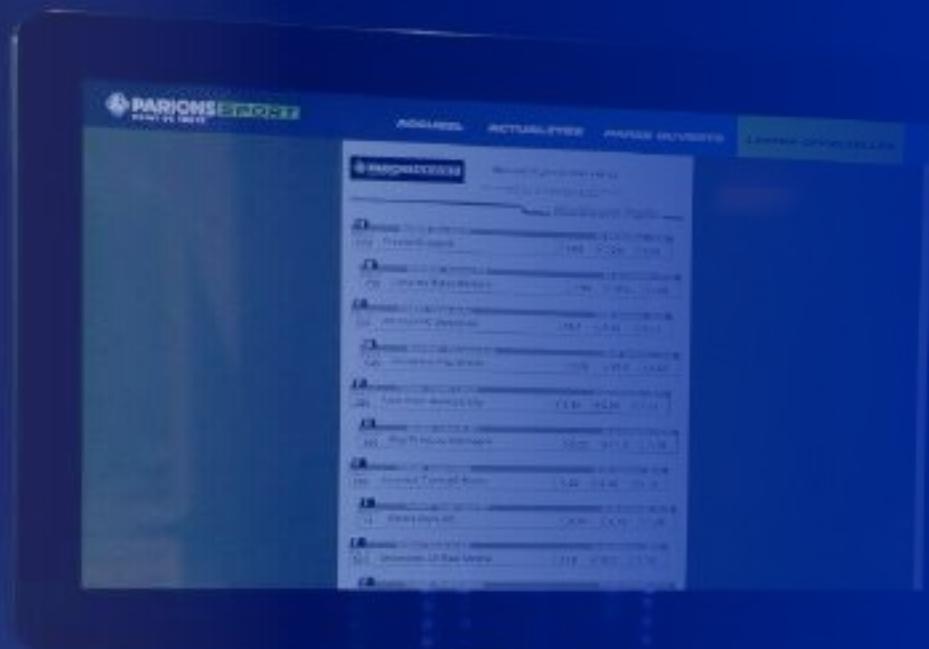
EMPLOIS CRÉÉS
OU PÉRENNISÉS
EN FRANCE

53 700

Source : Apec, L'Entrepreneur et le préavis économique, 14 06 2011, p. 40

**ICI
ALLEZ PLUS
LOIN DANS
VOS PARIS !**

BOUÉRIE COMPORTE DES RISQUES : DÉPENDANCE, ISOLEMENT... APPELEZ LE 09 74 75 11 11 (APPEL NON SURTAXÉ)



Promouvoir
notre **modèle**
de **jeu responsable**
à l'international

Une enceinte de **dialogue**

Assurant le suivi de la mise en œuvre

des **engagements**

Une politique RSE soumise
à une notation indépendante

NOTE
EXTRA-FINANCIÈRE

A1+

Le groupe FDJ
parmi les **5 %**
des entreprises
les **mieux notées**
par l'agence Vigeo Eiris

ACTIVITÉS & RÉSULTATS 2019



**Cécile
LAGÉ**



Directrice générale adjointe
BU Loterie, ABU Divertissement
& Direction Clients

**Patrick
BUFFARD**



Directeur général adjoint
Commercial, BU Paris sportifs, Direction Media,
Production TV & Evènements

MISES
En milliards €

17,2
+9 %

CHIFFRE D'AFFAIRES
En millions €

1 956
+8,5 %

Chiffres clés 2019

EBITDA¹
En millions €

346
+8,6 %²
17,7 % de taux
de marge

DIVIDENDES
En millions €

86⁵

FREE CASH FLOW³
En millions €

297
+18 %⁴
86 %
de l'EBITDA

Une croissance exceptionnelle des mises en 2019 +9 % et +8 % hors cycles longs exceptionnels loterie

En milliards €



Une croissance des mises de +9 % portée par toutes les activités et tous les canaux

LOTERIE

+7 %

Tirage +6 %
Jeux instantanés
+8 %

PARIS SPORTIFS

+16 %

MISES NUMERISÉES

20 %

du total
des mises

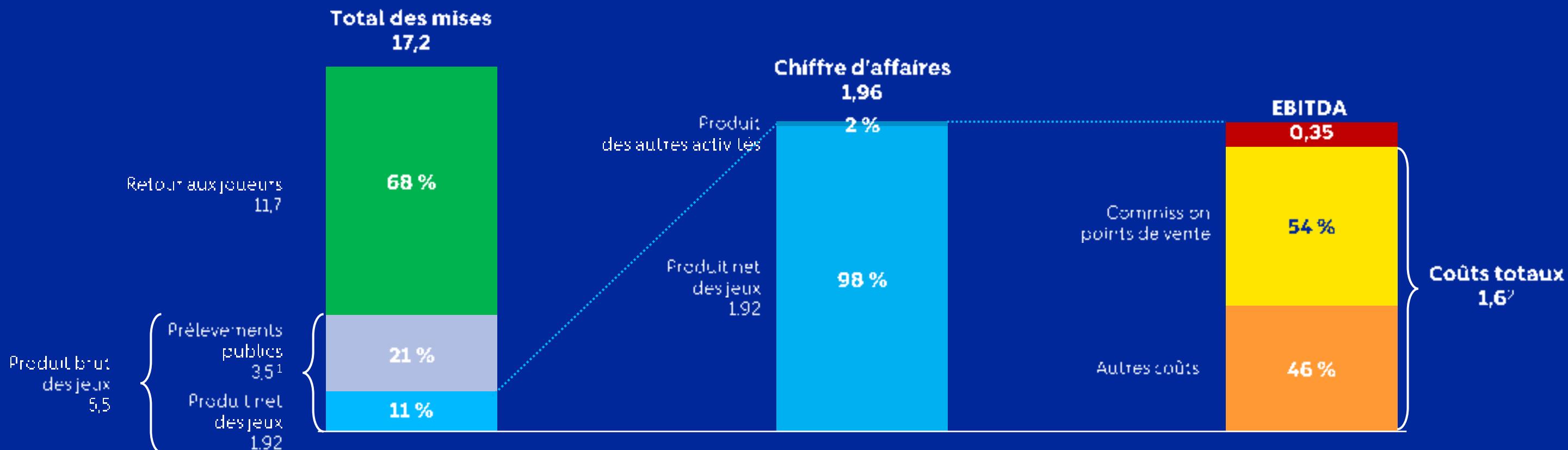
EN POINT DE VENTE

+7 %

EN LIGNE

+36 %

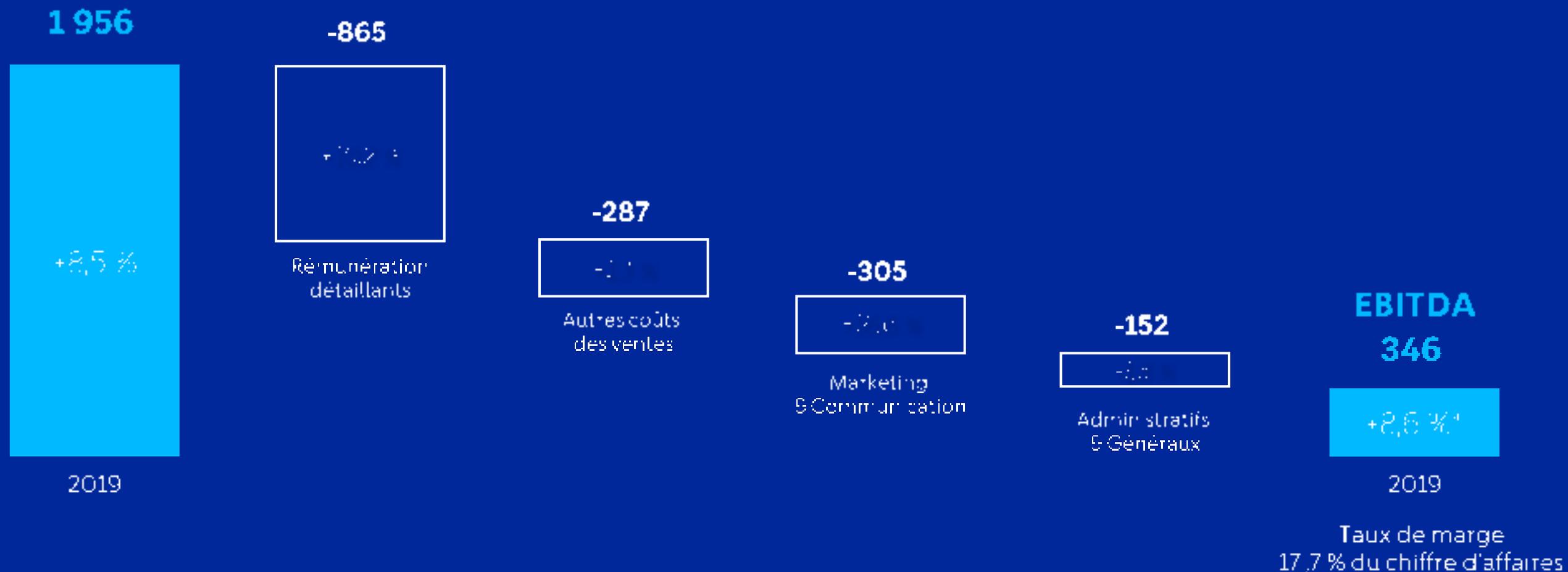
En milliards €



EBITDA en croissance de 8,6 % à 346 millions €

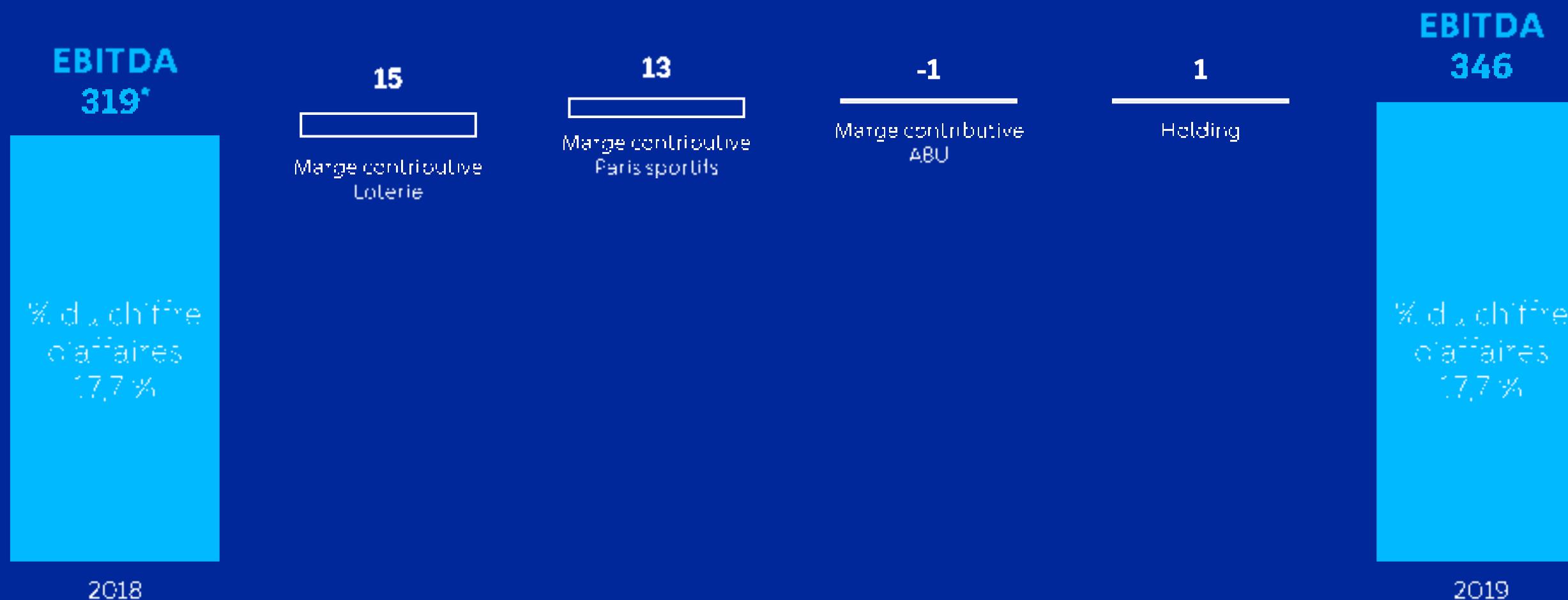
En millions €

CHIFFRE D'AFFAIRES



Croissance de l'EBITDA portée par la loterie et les paris sportifs

En millions €



CHIFFRE D'AFFAIRES
En millions €

MARGE CONTRIBUTIVE
En millions €

TAUX DE MARGE

Loterie

1 578

+6 %

492

+3 %

31,2 %

-0,9 pt

Paris
sportifs

341

+15 %

36

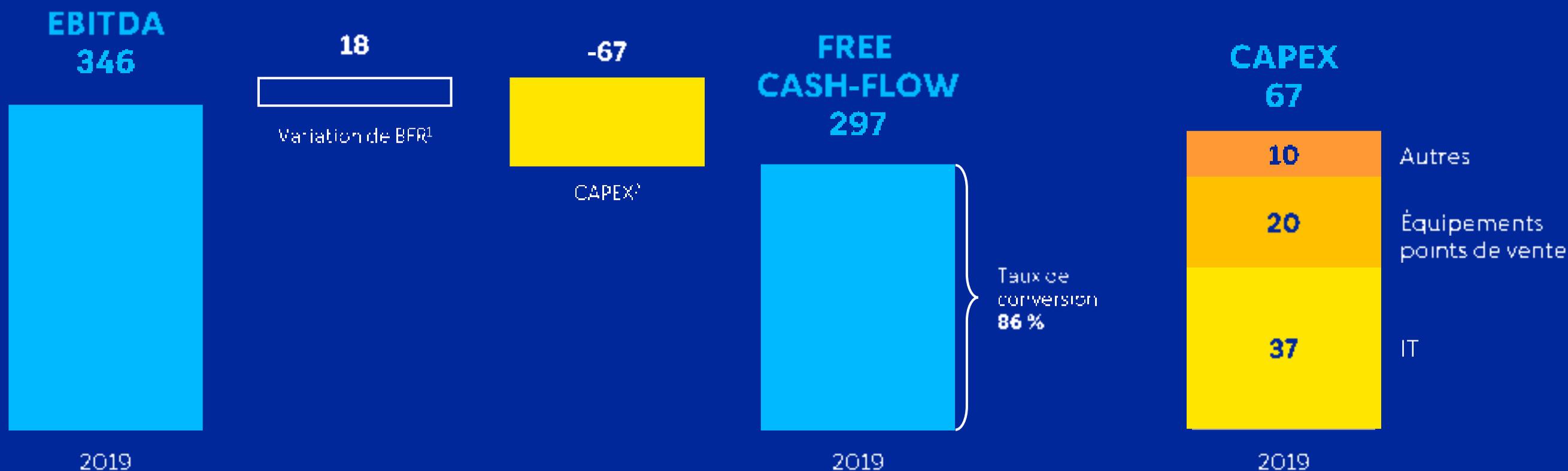
+50 %

10,7 %

+2,7 pts

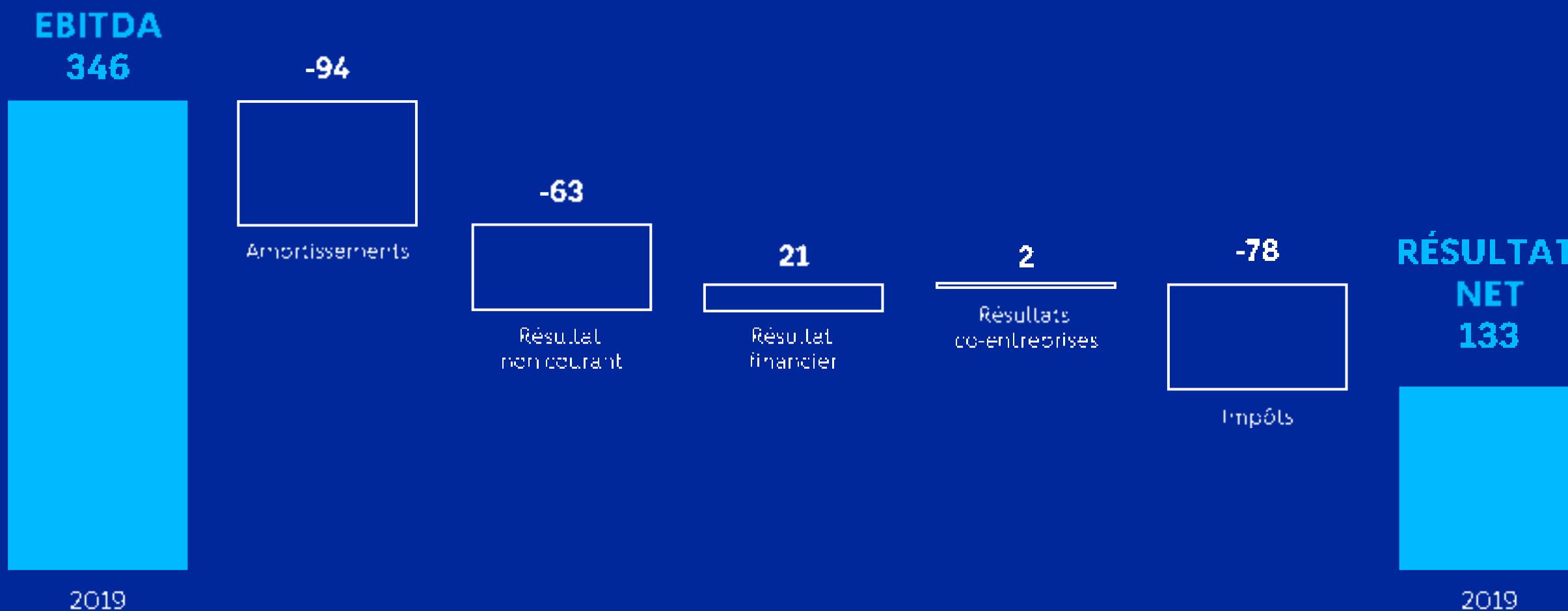
Un niveau élevé de conversion de l'EBITDA en cash de 86 % avec des CAPEX de 67 millions €

En millions €



Résultat net de 133 millions € impacté par des éléments non courants*

En millions €

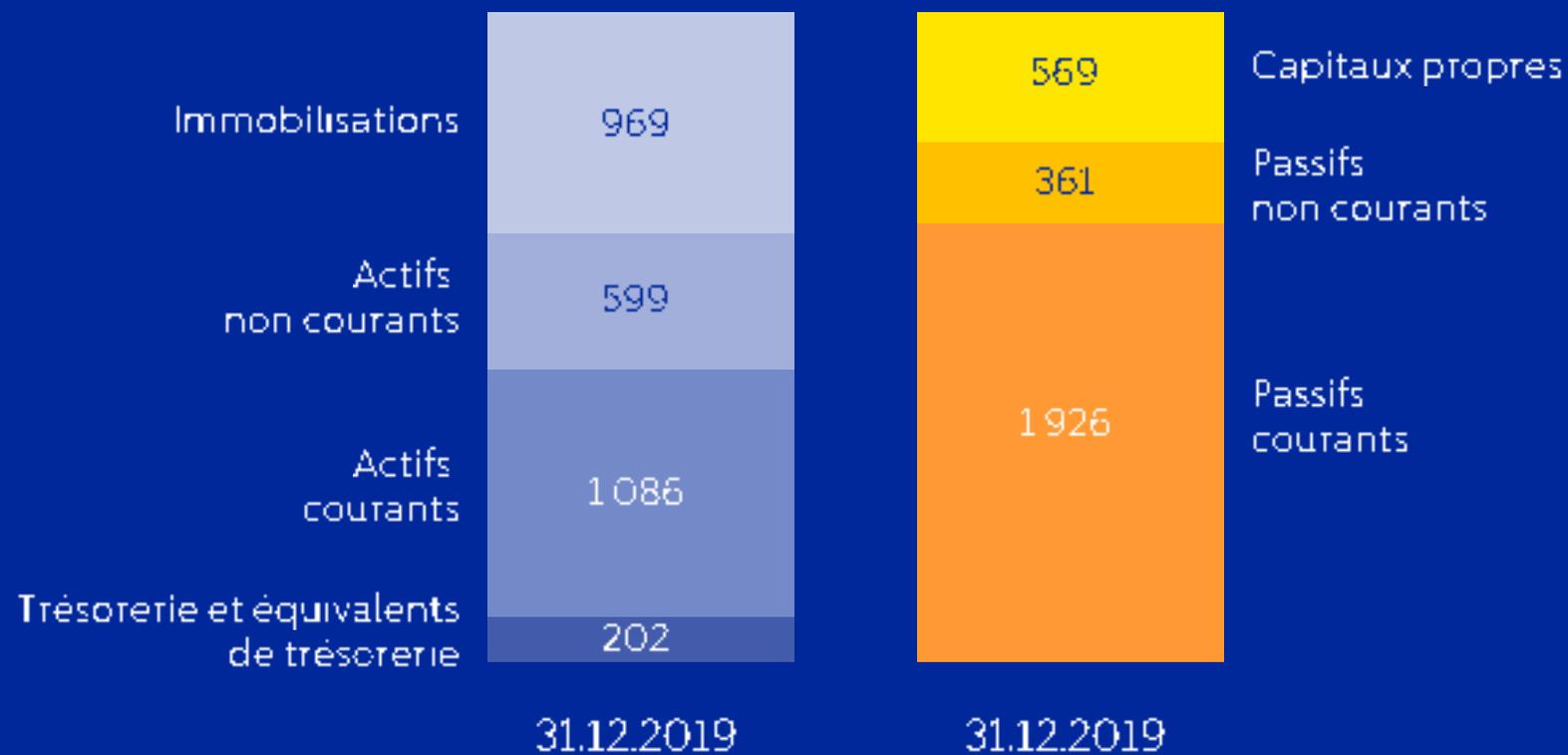


Un bilan qui confirme la bonne solidité financière du Groupe

En millions €

ACTIF
2 856

PASSIF
2 856



EXCÉDENT NET DE TRÉSORERIE

80 millions €

Un Groupe peu endetté

EXCÉDENT EN FONDS DE ROULEMENT

562 millions €

Un excédent important

CASH

Un montant élevé et disponible à court terme

EBITDA 2019 retraité sur des bases comparables à 2020

En millions €



MISES

**Conformes
aux
prévisions**

+5 %

**Recul
de 5 %
vs 2019**

4,1 milliards €

Jusqu'au 15 mars

Au 31 mars

CHIFFRE D'AFFAIRES

**Conformes
aux
prévisions**

**Recul
de 1 %
vs 2019**

511 millions €

Covid-19 : deux mois de confinement

Recul des mises

TOTALES

-60 %

LOTERIE (HORS AMIGO)

-40 %

PARIS SPORTIFS

-95 %

Impact mensuel

CHIFFRE D'AFFAIRES

**~ 100
millions €**

EBITDA

**~ 50
millions €**

RÉACTIVITÉ

Plan
d'économies

**> 80
millions €**

SOLIDITÉ

Trésorerie
mobilisable

**800
millions €***

Reprise progressive de l'activité depuis la fin du confinement

MISES LOTERIE

**Augmentation
de la fréquentation
et réouverture
de points
de vente**

PARIS SPORTIFS

**Reprise
progressive
des grands
championnats
sportifs**

PAR ACTION

0,45 €

MISE EN PAIEMENT

**30 juin
2020**

POLITIQUE DE REMUNÉRATION DES DIRIGEANTS



Présentation

du Comité de la Gouvernance,
des nominations
& des rémunérations

Le Comité de la Gouvernance, des nominations et des rémunérations (CGNR)

**Pierre
PRINGUET**



Président

**Charles
SARRAZIN**



Administrateur
Représentant de l'État

**Marie-Ange
DEBON**



Administratrice indépendante
Présidente du Comité
Responsabilité sociale
de l'entreprise et Jeu responsable

**Agnès
LYON-CAEN**



Administratrice
Représentant les salariés

Activité du Comité de la Gouvernance, des nominations et des rémunérations en 2019

Le Comité de la Gouvernance, des nominations et des rémunérations s'est réuni trois fois en 2019 sous son ancienne forme (Comité des nominations et des rémunérations)

Il a traité notamment des points suivants :

- Rémunération de la Présidente directrice générale et du Directeur général délégué dans le cadre du renouvellement de leur mandat à effet au 5 juin 2019
- Présentation du projet de plan d'incitation à long terme des managers
- Rémunération des Dirigeants mandataires sociaux
- Composition du Conseil d'administration post introduction en Bourse

Introduction à la présentation des résolutions relatives à la rémunération

L'assemblée générale du 18 juin 2020 est la première à délibérer « ex-ante » et « ex-post » sur la rémunération des mandataires sociaux

Les résolutions 8 à 10 sont relatives aux votes « ex-post » à l'approbation des informations relatives à :

- La rémunération de l'ensemble des mandataires sociaux (8^{ème})
- Les rémunérations versées ou attribuées à la Présidente-directrice générale (9^{ème}) et au Directeur général délégué (10^{ème}) en 2019

La résolution 11 est relative à la politique de rémunération des mandataires sociaux pour 2020 (vote « ex-ante »)

Les mandataires sociaux sont entendus comme :

- Les dirigeants mandataires sociaux exécutifs que sont la Présidente directrice générale et le Directeur général délégué
- Les administrateurs

Rémunérations 2019

Les rémunérations de Madame Stéphane PALLEZ (Présidente directrice générale) et de Monsieur Charles LANTIERI (Directeur général délégué) étaient composées des éléments suivants pour l'exercice 2019 :

- Rémunération fixe
- Rémunération variable représentant 25 % de la rémunération fixe
- Prime exceptionnelle
- Avantages en nature

Madame Stéphane PALLEZ et Monsieur Charles LANTIERI n'ont pas bénéficié, au titre de l'exercice 2019, d'attributions d'options de souscription ou d'achats d'actions ou d'actions gratuites, ni d'engagements correspondant à des éléments de rémunération, indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cession ou du changement des fonctions

Rémunération 2019 de Madame Stéphanie PALLEZ, Présidente directrice générale

Éléments de rémunération 2019	Montants dus	Commentaires
Rémunération fixe	274 884 €	Rémunération fixe de 286 000 € sur une base annuelle
Rémunération variable	66 581 €	25 % de la rémunération fixe, fonction de quatre critères : quantitatifs (EBITDA 2019 et mises numérisées & parts de marché de Parions Sport en ligne pour 60 %) et qualitatifs (Jeu Responsable et Gouvernance pour 40 %) Taux de réalisation à 109 % donnant droit à 100 % de la part variable 2019
Rémunération exceptionnelle	40 000 €	Prime exceptionnelle en reconnaissance du travail effectué dans le cadre de la privatisation par introduction en Bourse de FDJ
Avantages en nature	5 604 €	Moyens de communication professionnels, voiture de fonction
Rémunérations dues au titre de l'exercice 2019	387 069 €	Sous réserve de l'approbation de la 9^{ème} résolution présentée à l'assemblée générale 2020

Rémunération 2019 de Monsieur Charles LANTIERI, Directeur général délégué

Éléments de rémunération 2019	Montants dus	Commentaires
Rémunération fixe	213 448 €	Rémunération fixe de 222 000 € sur une base annuelle.
Rémunération variable	51 578 €	25 % de la rémunération fixe, fonction de quatre critères : quantitatifs (EBITDA 2019 et mises numérisées & parts de marché de Parions Sport en ligne pour 60 %) et qualitatifs (Jeu Responsable et Gouvernance pour 40 %) Taux de réalisation à 109 % donnant droit à 100 % de la part variable 2019
Rémunération exceptionnelle	30 000 €	Prime exceptionnelle en reconnaissance du travail effectué dans le cadre de la privatisation par introduction en bourse de FDJ
Avantages en nature	4 483 €	Moyens de communication professionnels, voiture de fonction
Rémunérations dues au titre de l'exercice 2019	299 509 €	Sous réserve de l'approbation de la 10^{ème} résolution présentée à l'assemblée générale 2020

Rémunération 2019 des administrateurs

Montant global de l'enveloppe annuelle des jetons de présence initialement fixés à 100 000 euros par l'assemblée générale du 2 février 2017, porté à 500 000 euros à compter de l'introduction en Bourse le 21 novembre 2019 et de l'entrée en fonction du nouveau Conseil d'administration.

Montants dus au titre de l'exercice 2019 et versés en 2020 de 95 773 euros
(hors part reversée à l'Etat)

Politique de rémunération 2020

Politique de rémunération 2020 des dirigeants mandataires sociaux

(Présidente directrice générale et Directeur général délégué)

Rémunération fixe annuelle

- Madame Stéphane PALLEZ : 320 000 €
- Monsieur Charles LANTIERI : 248 000 €

Dans les circonstances exceptionnelles actuelles et pour s'associer à l'action de solidarité à laquelle les collaborateurs de FDJ ont contribué, les deux mandataires sociaux exécutifs de FDJ ont décidé de renoncer à un mois de leur rémunération annuelle fixe pour l'année 2020

Rémunération variable annuelle

représentant 25 % de la rémunération fixe pour l'exercice 2020, ou plus en cas de réalisation des objectifs quantitatifs économiques qui peuvent faire l'objet de sur performance (maximum 150 %).

La sur performance maximale correspond ainsi à un taux d'atteinte de 130 %

Montant de la part variable (100 % / 130 %)

- Madame Stéphane PALLEZ : 80 000 € / 104 000€
- Monsieur Charles LANTIERI : 62 000 € / 80 600 €

Éléments de rémunération variable 2020

Éléments de rémunération variable 2020			
Quantitatifs économiques	60 %	30 %	Taux de marge d'EBITDA
		20 %	Chiffre d'affaires
		10 %	Free cash-flow
Qualitatifs multi-critères	40 %	25 %	RSE & Jeu responsable
		15 %	Gouvernance

Politique de rémunération 2020 des dirigeants mandataires sociaux

(Présidente directrice générale et Directeur général délégué)

Compte tenu de la crise sanitaire du Covid-19, le Conseil d'administration du 20 avril 2020 a décidé de reporter à 2021 le plan d'intéressement à long terme tel qu'arrêté par le Conseil d'administration et tel que décrit dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise (il sera soumis au vote « ex ante » de l'assemblée générale en 2021 pour les dirigeants mandataires sociaux)

Avantages en nature

- Moyens de communication professionnels
- Voiture de fonction

Les deux dirigeants mandataires sociaux bénéficient des régimes de santé et prévoyance de l'ensemble des salariés de FDJ SA

Politique de rémunération 2020 des administrateurs

Nouvelle enveloppe applicable à compter du 21 novembre 2019 d'un montant de 600 000 euros, réparti entre :

- Une part fixe
- Une part variable, majoritaire, liée à l'assiduité

Les administrateurs représentant les salariés et les salariés actionnaires, ainsi que la Présidente directrice générale, ne perçoivent pas de rémunération au titre de leur participation au Conseil d'administration

Merci

RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES



Rapports sur les comptes consolidés et rapports sur les comptes annuels

Pages 295 à 299 et 333 à 337 du Document d'enregistrement universel 2019

Opinion sur les comptes

- Opinion sans réserve sur la régularité, la sincérité et l'image fidèle des comptes consolidés et des comptes annuels
- Observation sur le caractère particulier du cadre juridique et ses évolutions

Points clés de l'audit

- Systèmes informatiques, traitements automatisés et contrôles liés à la comptabilisation du Produit net des jeux (comptes consolidés et comptes annuels)
- Valeur recouvrable du « goodwill » Sporting Group (comptes consolidés)
- Evaluation des titres de participation (comptes annuels)

Vérifications spécifiques prévues par la loi

- Pas d'observation sur les informations données dans le rapport de gestion, le rapport sur le gouvernement d'entreprise, les autres documents sur la situation financière et les comptes adressés aux actionnaires

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

- Conclues avec L'Etat ou un organisme public de L'Etat :
 - Convention pour les services d'encaissement pour compte de tiers en points de vente, et cautionnement consenti au profit de la Direction générale des finances publiques
 - Convention relative à l'exploitation et la fin des droits exclusifs de La Française des Jeux
 - Contrat de rachat d'actions dans le cadre de l'offre réservée aux salariés FDJ
 - Conventions de garantie et de placement, dans le cadre du Placement global garanti et de l'Offre publique à prix ouvert

Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

- Conclue avec l'Observatoire des Jeux ; convention-cadre d'échange d'informations et de données
- Conclue avec l'Autorité de régulation des jeux en ligne ; protocole d'échange d'informations en matière de prévention de la manipulation des compétitions sportives

Rapports sur diverses opérations portant sur le capital

14^{ème} à 18^{ème} et 20^{ème} à 23^{ème} résolutions de l'assemblée générale

- Pas d'observation

Rapport de l'organisme tiers indépendant, sur la déclaration consolidée de performance extra-financière

Pages 377 à 379 du Document d'enregistrement universel 2019

- Conformité de la déclaration aux dispositions prévues par la loi
- Opinion sans réserve sur ces informations

VOTE DES RÉSOLUTIONS

A thick, horizontal yellow brushstroke underline is positioned below the text.

RÉSOLUTION

1

ordinaire

**Approbation des comptes sociaux
de l'exercice clos le 31 décembre 2019**

RÉSOLUTION

1

ordinaire

Résolution adoptée à **99,85 %**

RÉSOLUTION

2

ordinaire

**Approbation des comptes consolidés
de l'exercice clos le 31 décembre 2019**

RÉSOLUTION

2

ordinaire

Résolution adoptée à **99,99 %**

RÉSOLUTION

3

ordinaire

**Affectation du résultat de l'exercice clos
le 31 décembre 2019 et fixation du dividende**

RÉSOLUTION

3

ordinaire

Résolution adoptée à **99,98 %**

RÉSOLUTION

4

ordinaire

**Approbation des conventions réglementées
visées par les articles L.225-38 et suivants
du Code de commerce**

RÉSOLUTION

4

ordinaire

Résolution adoptée à **99,98 %**

RÉSOLUTION

5

ordinaire

Nomination de **Predica en qualité
d'administrateur**

RÉSOLUTION

5

ordinaire

Résolution adoptée à **99,15 %**

RÉSOLUTION

6

ordinaire

**Nomination de David CHIANESE
en qualité d'administrateur représentant
les salariés actionnaires**

RÉSOLUTION

6

ordinaire

Résolution adoptée à **99,47 %**

RÉSOLUTION

7

ordinaire

**Nomination de Sébastien DEVILLEPOIX
en qualité d'administrateur représentant
les salariés actionnaires**

RÉSOLUTION

7

ordinaire

Résolution rejetée à **95,06 %**

RÉSOLUTION

8

ordinaire

Approbation des informations relatives à la rémunération des mandataires sociaux au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels que décrits dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise en application de l'article L.225-37-3 I. du Code de commerce, conformément à l'article L.225-100 II. du Code de commerce

RÉSOLUTION

8

ordinaire

Résolution adoptée à **99,96 %**

RÉSOLUTION

9

ordinaire

Approbation des éléments de rémunération versée au cours ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019 à Stéphane PALLEZ, Présidente directrice générale, conformément à l'article L.225-100 III. du Code de commerce

RÉSOLUTION

9

ordinaire

Résolution adoptée à **99,77 %**

RÉSOLUTION

10

ordinaire

**Approbation des éléments de rémunération
versée au cours ou attribuée au titre
de l'exercice clos le 31 décembre 2019
à Charles LANTIERI,
Directeur général délégué,
conformément à l'article L.225-100 III.
du Code de commerce**

RÉSOLUTION

10

ordinaire

Résolution adoptée à **99,77 %**

RÉSOLUTION

11

ordinaire

Approbation de la politique de rémunération des mandataires sociaux, conformément à l'article L. L.225-37-2 II. du Code de commerce

RÉSOLUTION

11

ordinaire

Résolution adoptée à **95,55 %**

RÉSOLUTION

12

ordinaire

Autorisation à donner au conseil d'administration pour dix-huit mois à l'effet d'opérer sur les actions de la société dans le cadre du dispositif de l'article L. 225-209 du Code de commerce

RÉSOLUTION

12

ordinaire

Résolution adoptée à **99,12 %**

RÉSOLUTION

13

extraordinaire

Ajout d'un **préambule** avant l'article 1
des statuts à l'effet d'adopter
une raison d'être de la société

RÉSOLUTION

13

extraordinaire

Résolution adoptée à **99,98 %**

RÉSOLUTION

14

extraordinaire

Délégation de compétence à donner au conseil d'administration pour vingt-six mois en vue d' **émettre des actions ordinaires** et/ou des **valeurs mobilières** donnant accès immédiatement ou à terme au capital de la société ou de l'une de ses filiales **avec maintien** du droit préférentiel de souscription

RÉSOLUTION

14

extraordinaire

Résolution adoptée à **99,97 %**

RÉSOLUTION

15

extraordinaire

Délégation de compétence à donner au conseil d'administration pour vingt-six mois en vue d'**émettre des actions ordinaires** et/ou des **valeurs mobilières** donnant accès immédiatement et/ou à terme au capital de la société ou de l'une de ses filiales **avec suppression** du droit préférentiel de souscription, par voie d'offre au public (autre que celles visées au 1° de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier)

RÉSOLUTION

15

extraordinaire

Résolution adoptée à **99,34 %**

RÉSOLUTION

16

extraordinaire

Délégation de compétence à donner au conseil d'administration pour vingt-six mois en vue d'**émettre des actions ordinaires** et/ou des **valeurs mobilières** donnant accès immédiatement et/ou à terme au capital de la société ou de l'une de ses filiales **avec suppression** du droit préférentiel de souscription, par voie d'offre au public visée au 1° de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier, s'adressant exclusivement à des investisseurs qualifiés et/ou à un cercle restreint d'investisseurs

RÉSOLUTION

16

extraordinaire

Résolution adoptée à **99,13 %**

RÉSOLUTION

17

extraordinaire

Autorisation au conseil d'administration pour vingt-six mois en cas d'émission sans droit préférentiel de souscription dans le cadre des 15^{ème} et 16^{ème} résolutions, à l'effet de **fixer le prix d'émission selon les modalités fixées par l'assemblée générale, dans la limite de 10 % du capital par an**

RÉSOLUTION

17

extraordinaire

Résolution adoptée à **99,27 %**

RÉSOLUTION

18

extraordinaire

Délégation de compétence à donner
au conseil d'administration pour vingt-six mois
à l'effet d'**augmenter le nombre de titres**
à émettre en cas d'augmentation de capital
avec **maintien ou suppression** du droit
préférentiel de souscription

RÉSOLUTION

18

extraordinaire

Résolution adoptée à **98,97 %**

RÉSOLUTION

19

extraordinaire

Délégation de compétence à donner
au conseil d'administration pour vingt-six mois
à l'effet de **décider l'augmentation
du capital social** par incorporation
de primes, réserves, bénéfices ou autres

RÉSOLUTION

19

extraordinaire

Résolution adoptée à **99,95 %**

RÉSOLUTION

20

extraordinaire

Délégation de pouvoirs à donner au conseil d'administration pour vingt-six mois en vue d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital (sans droit préférentiel de souscription), en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la société

RÉSOLUTION

20

extraordinaire

Résolution adoptée à **99,38 %**

RÉSOLUTION

21

extraordinaire

Délégation de compétence à donner au conseil d'administration pour vingt-six mois en vue de procéder, avec suppression du droit préférentiel de souscription, à l'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société en cas d'offre publique initiée par la société

RÉSOLUTION

21

extraordinaire

Résolution adoptée à **99,78 %**

RÉSOLUTION

22

extraordinaire

Délégation de compétence à donner au conseil d'administration pour vingt-six mois en vue de procéder à une **augmentation du capital** par émission d'**actions ordinaires** et/ou de **valeurs mobilières** donnant accès au capital de la société réservées aux adhérents de Plans d'Épargne d'Entreprise, avec suppression du droit préférentiel à leur profit, en application des articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail

RÉSOLUTION

22

extraordinaire

Résolution adoptée à **99,59 %**

RÉSOLUTION

23

extraordinaire

Autorisation à donner au conseil d'administration pour dix-huit mois de réduire le capital par annulation d'actions par la Société dans le cadre du dispositif de l'article L. 225-209 du Code de commerce

RÉSOLUTION

23

extraordinaire

Résolution adoptée à **99,54 %**

RÉSOLUTION

24

ordinaire

Pouvoirs pour les formalités

RÉSOLUTION

24

ordinaire

Résolution adoptée à **99,99 %**

CLÔTURE





ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

— 2020 —